

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 29 MARS 2022**

**Délibération n° :**

DL20/2022

**Objet :**

Adhésion à l'association  
des « Acteurs du Grand  
Paris »

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 29 mars 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MISSENARD (suppléant - CPS) représente M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. BAY (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ;  
M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;  
M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaires - CPS) ;  
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;  
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAHAREL (titulaire - CPS) ;  
Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER  
(titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à  
M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER  
(titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ;  
M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS  
(titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ;  
Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PROUST  
(titulaire - CPS) ; M. SAUSSOL (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ;  
Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE  
CONVOCAATION**

Le 23/03/2022

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 20  
VOTANTS : 27

**Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**Délibération n°DL20/2022**  
**Adhésion à l'association des « Acteurs du Grand Paris »**

***Le comité syndical,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5711-1,

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse»,

**Vu** la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse, consécutive à l'installation des délégués syndicaux du SIOM,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** que l'association « Acteurs du Grand Paris » est un lieu de débats et d'échanges ayant vocation à faciliter le partage d'informations et d'expériences, ainsi que la mise en œuvre de collaborations entre ses membres.

**Considérant** que l'objectif de cette adhésion est de permettre au SIOM de la Vallée de Chevreuse de participer aux activités de cette association qui nourrit les réflexions et renforce les coopérations entre les différents acteurs du Grand Paris, notamment dans les domaines environnementaux et énergétiques,


**Considérant** l'intérêt que présente l'adhésion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse dans le cadre de ses activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets sur son territoire,


***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **Approuve** l'adhésion à l'association « Acteurs du Grand Paris » pour un montant de cotisation de 700 € inscrits au budget primitif 2022,

- **Désigne** comme représentant du SIOM de la Vallée de Chevreuse, pour l'association Acteurs du Grand Paris, Monsieur Jean-françois VIGIER.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

  
**Le Président**

  
**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2022

Affichée le : - 4 AVR. 2022

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL20_2022
Date de la décision:	2022-04-04 00:00:00+02
Objet:	Adhésion à l'association des "Acteurs du Grand Paris"
Classification matières/sous-matières:	7.10
Identifiant unique:	091-200062321-20220404-DL20_2022-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20220404-DL20_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1004
<i>nom original:</i>		
dl 20 2022.pdf	application/pdf	110911
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20220404-DL20_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	110911
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 20 2022.pdf	application/pdf	90179
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20220404-DL20_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	90179

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2022 à 11h19min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2022 à 11h20min07s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2022 à 11h20min14s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 avril 2022 à 11h26min08s	Recu par le MIAT le 2022-04-04